

DOSSIER DE CANDIDATURE

« TABLE RONDE PROVINCIALE » (TRP)

**CONSTITUTION DE LA TABLE RONDE PROVINCIALE PSYNAM**

**Préambule**:

Les réseaux de santé mentale sont chargés de la mise en œuvre de convention INAMI concernant le financement des fonctions psychologiques dans la première ligne par le biais de réseaux et de partenariats locaux multidisciplinaires.

Le **Réseau Santé Namur** et le **Réseau Santé Kirikou** ont fait le choix, pour développer cette offre sur le territoire de la province de Namur, de travailler en étroite collaboration. Cette convergence a donné naissance au projet **PSYNAM.**

Pour favoriser la concertation avec les partenariats locaux multidisciplinaires, PSYNAM est invité à mettre en place une Table ronde provinciale avec les représentants des acteurs de 1er ligne.

Afin de la rendre effective dans l’attente des assises de la première ligne, les Comités de réseaux ont fait le choix d’établir une composition provisoire de cette table ronde. La mission et les modalités de fonctionnement de la table ronde provinciale au cours de la 1erphase sont précisées (voir annexe 1). L’agenda des réunions sera établi sur base mensuelle. La première réunion est fixée le 19/04/2022 de 11h à 13h. Cette réunion se tiendra en présence des mandataires qui auront été identifiés à cette date. L'inclusion des mandataires peut se faire progressivement au cours des réunions suivantes.

Par la présente, nous vous invitons à compléter le dossier de candidature ci-joint en faisant le choix d’un mandataire et d’un suppléant par catégorie associant vos/les partenaires ad hoc.

Les dossiers de candidature doivent être déposés par mail à [info@psynam.be](mailto:info@psynam.be) (en avril ou mai 2022).

1. **LISTE DES PARTENAIRES ASSOCIES :[[1]](#footnote-1)**

**Identification des partenaires :**

1. *…..*
2. *……*
3. *…..*
4. *….*
5. *…..*
6. *…..*
7. *….*

**Description des circonstances/modalités/raisons qui ont conduit les partenaires à s’associer :**

L’ensemble des partenaires sont des ….. (par ex : services de santé).

1. **CATÉGORIE \***

Ce dossier de candidature relève de la catégorie suivante[[2]](#footnote-2)\* :

* + Première ligne santé
  + Bas seuil
  + Prévention
  + Petite enfance
  + Aînés

1. **COORDONNÉES DES PERSONNES MANDATÉES \***

**Les partenaires associés dans ce dossier de candidature proposent les personnes suivantes  comme :**

**- mandataire:**

Prénom, Nom \*: ……..

Fonction : ……….

Institution : ………….

Adresse (rue, numéro, code postal, ville) \* : ………….

Téléphone \* : ……………..

Mail \* : ……………

**Les partenaires associés dans ce dossier de candidature proposent par ailleurs comme mandataire suppléant la personne suivante :**

* **suppléant :**

Prénom, Nom : ………….

Fonction : …………

Institution : …………….

Adresse (rue, numéro, code postal, ville)  : ………………

Téléphone  : ………………..

Mail  : ……………

1. **FONCTIONNEMENT DU MANDAT\***

**Les partenaires associés dans ce dossier de candidature s’accordent sur les modalités suivantes pour faciliter et organiser l’exercice du mandat**

* 1. **Décrire la manière dont les personnes mandatées organiseront la circulation des informations vis-à-vis des partenaires associés ? [[3]](#footnote-3)\***

Le mandataires effectif et suppléant s’assureront d’une part que les partenaires associés reçoivent les informations utiles et d’autre part que les avis et points de vue des partenaires puissent alimenter les concertations de la table ronde

(par ex) :

* L’ordre du jour ainsi que les documents préparatoires aux réunions de la Table ronde provinciale seront communiqués aux partenaires pour qu’ils puissent y réagir s’ils le souhaitent (les mandataires feront « remonter » l’information au Comité)
* Les PV approuvés des réunions de la Table ronde provinciale seront transmis aux partenaires
* Les interpellations des partenaires seront communiquées à la Table ronde provinciale
  1. **Décrire la manière dont les personnes mandatées rendront compte de leur mandat vis -à-vis des partenaires associés ? [[4]](#footnote-4)\***

(par ex) :

* Le mandataire effectif et suppléant organiseront des moments d’échange réguliers avec les partenaires associés pour les informer sur les concertations en cours au sein de PSYNAM.
* Ils restent disponibles pour répondre aux questions, aux demandes d’éclaircissement ou autres interpellations des partenaires.  
  1. **Précisions complémentaires** *(données à l’initiative des partenaires)*:

Fait à Namur, le ……..

Signatures des partenaires

**ANNEXE** : TRP > composition, mission, fonctionnement



**COMPOSITION**

**« TABLE RONDE PROVINCIALE » (TRP)**

**DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Mandats** | **Points d’attention** |
| **Représentant Comités de réseau** | 1 Représentant du **Réseau Santé Namur** avec suppléance  *(avec possibilité de double présence)* | * Pour chaque réseau, au moins 1 des 2 représentants est du secteur santé mentale |
| 1 Représentant du **Réseau Santé Kirikou** avec suppléance  *(avec possibilité de double présence)* |
| **Représentant des partenariats locaux [[5]](#footnote-5)** | 1 **première ligne santé**  *(ex : SISD, Cercle MG, Maisons médicales, pédiatre,…)* | * Au moins 1 représentant avec une vision globale des enjeux de la Province * Au moins 1 représentant pour la diversité locale (ex. actif sur la zone sud) * Chaque catégorie est invité à désigner un effectif et un suppléant et à le communiquer au coordinateur * Le processus se fait sous la supervision des Comités de réseau |
| 1 **bas seuil**  *(adulte : ex. précarité, assuétudes)* |
| 1 **prévention (enfants/ados)**  *(ex : représentant* *désigné par le Conseil de prévention, AMO, PSE-PMS, …. )* |
| 1 **petite enfance**  *(ex : coordinateur.trice PEPS, maison d’accueil, crèche, représentant désigné par le Comité subrégional de l’ONE, …. )* |
| 1 **aîné**  *(ex : MRS, équipe de liaison MRS, … )* |
| **Coordinateurs de réseau** | Didier De Riemaecker, RSN |  |
| Didier De Vleeschouwer, RSK |  |
| **Coordinatrices loco-locale** | Valérie Keymolen |  |
| Valérie Vanderveken |  |
| **Invités** | 1 représentant de l’hôpital de facturation |  |
| Autres : en fonction des besoins et/ou de l’évolution des travaux. |  |

**« TABLE RONDE PROVINCIALE » (TRP)**

**Mission**

**DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE**

Mission : ce dispositif provincial a pour mission principale d’organiser la concertation sur les grands axes des accords de collaboration énumérés à l’article 11 §5 de la Convention entre l’INAMI et les réseaux de santé mentale namurois concernant le financement des fonctions psychologiques dans la1ère ligne par le biais de réseaux et de partenariats locaux multidisciplinaires.

A chaque fois que nécessaire, il soumet des propositions à la validation des comités de réseaux respectifs

La concertation concerne les points suivants :

1. Gouvernance et coopération avec les partenariats multidisciplinaires locaux
2. Soutien des réseaux pour l’introduction et l’intégration des deux fonctions (psychologues de première ligne et psychologues spécialisés
3. Inclusion des psychologues cliniciens /orthopédagogues cliniciens conventionnés dans la gouvernance et la collaboration dans les réseaux adultes/enfants-ados
4. Répartition des ressources disponibles en lien avec la stratification des risques de la population
5. Plan de croissance pour l’offre d’intervention de groupe
6. Supervision (scientifique), formation, innovation dans la pratique, auto-évaluation, culture de qualité et gestion de la population
7. Vision sur le déploiement d’experts du vécu
8. Évaluation des objectifs de la vision des soins intégrés de la convention entre les réseaux et l’INAMI

« TABLE RONDE PROVINCIALE » (TRP)

Fonctionnement

* La TRP se réunit une fois par mois pendant la phase d’implémentation de la convention
* La 1er réunion est fixée le 19/04/2021 de 11h à 13h
* Un agenda des réunions suivantes sera établi lors de cette 1er réunion
* Les coordinateurs soumettent des notes de travail pour alimenter la concertation
* Les mandataires et suppléants organisent la circulation de l’information (ascendante/descendante) avec leurs partenaires
* Des modalités complémentaires de fonctionnement pourront être établies avec les mandataires en fonction des besoins

1. **Remarque : tous les partenaires associés dans le dossier de candidature doivent relever de la même catégorie.** [↑](#footnote-ref-1)
2. **\* éléments obligatoires** [↑](#footnote-ref-2)
3. **\* éléments obligatoires** [↑](#footnote-ref-3)
4. [↑](#footnote-ref-4)
5. *Composition minimale envisagée dans la phase de démarrage de la Table Ronde Provinciale.* [↑](#footnote-ref-5)